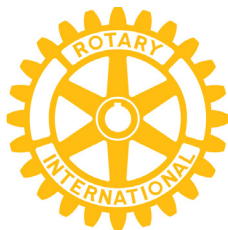


**Rotary**  
Club Aix Cézanne



# 12<sup>eme</sup> Course des Vendanges

au profit de



emmaüs

aix cabriès

PROVOCATEURS DE CHANGEMENT



LA MAISON

Etablissement de soins palliatifs  
Association loi 1901  
Reconnue d'Utilité Publique  
À GARDANNE

**SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018**  
**PUYRICARD**



# BULLETIN D'INSCRIPTION

Cochez la case qui correspond à la course choisie :

**12<sup>ème</sup> Course des Vendanges**

**Course 10 kms**      11€ jusqu'au 19/9/18  
15€ le jour de la course

**Course 5 kms**      11€ jusqu'au 19/9/18  
15€ le jour de la course

Règlement par chèque à l'ordre du Rotary Club  
Aix Cézanne

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe M / F né(e) le :

Tél :

Club, association, entreprise : .....

Adresse : .....

Code Postal :                      Ville :

N° licence : .....

Fédération : .....

Date : ..... / ..... / .....

N° de dossard :

Signature

*J'accepte le règlement de la course ci-joint au verso et consultable sur les sites [www.coursedesvendanges.com](http://www.coursedesvendanges.com) et [www.rotary-aixcezanne.fr](http://www.rotary-aixcezanne.fr)*

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e) .....  
autorise mon fils / ma fille à participer à la course  
..... et dégage les  
organiseurs de toute responsabilité.

Non licenciés : Joindre obligatoirement un certificat médical daté de moins d'1 an (ou sa photocopie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition conformément à la loi N° 84.610 du 16/7/84

## Règlement

ARTICLE 1: Le ROTARY CLUB AIX CEZANNE», organise le samedi 22 Septembre 2018 une course ouverte à tous, licenciés ou non, sous l'appellation « LA COURSE DES VENDANGES».

Départ : Courses 17h.

ARTICLE 2: Parcours sur routes et chemins. Départ Place du Village et Arrivée Gymnase Marcel Cau à Puyricard.

ARTICLE 3: Assurances: les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de GAN Assurance Guy Sebag 3, rue Irma Moreau à Aix-en-Provence. Individuelle accidents: Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 4 : Organisation : La sécurité est assurée par des signaleurs, les organisateurs, les secouristes et un Médecin.

Ravitaillement (liquide, solide) au Kilomètre 5 et à l'Arrivée. Vestiaire non gardé, sanitaire et douche au gymnase Marcel Cau. Un poste d'épongeage sera ajouté en cas de grosse chaleur.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

ARTICLE 5 : Certificat Médical : pour participer à la course il est impératif de présenter une licence en cours de validité ou un certificat médical (ou photocopie) de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

ARTICLE 6 : Inscription : Par courrier avant le 19/09/2018

Le jour de l'épreuve : Salle de Sport M. CAU, à partir de 15 h. Clôture des inscriptions à 16h40.

ARTICLE 7 : Retrait des dossards : Salle de Sport M. CAU, à partir de 15h.

ARTICLE 8 : Récompenses : à partir de 18h30 - Présence indispensable pour la remise des lots et pour le tirage au sort.

ARTICLE 9 : Résultats.

Sur internet : [www.coursedesvendanges.free.fr](http://www.coursedesvendanges.free.fr) et [www.kms.fr](http://www.kms.fr)

**Nombreux lots de valeurs.**

**Nombre de participants limité à 650.**